

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2015 - DÉLIBÉRATION N°2015-24

### 7. DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 3 décembre 2015,

**ADOPTE**

au titre de l'action sociale en faveur des personnels, l'accord du Conseil est sollicité pour arrêter la contribution 2015 de l'établissement, soit :

- chèques-cadeaux de 30 € par enfant de moins de 12 ans, soit pour 29 enfants un montant total de **870 euros (huit cent soixante-dix euros)** .
- places pour la manifestation de Noël proposée par le Rectorat de Paris (fête foraine au parc floral de Paris accompagnée d'un goûter) : réservation de 23 places (13 enfants et 10 parents accompagnateurs) à 20 € chacune, soit un montant total de **460 (quatre cent soixante euros)**.
- achat, pour les enfants participant à cette manifestation, de 13 goûters d'une valeur unitaire de 6 euros, soit un montant total de **78 euros (soixante-dix-huit euros)**.

Régularisation exercice 2014 : achat de 2 chèques-cadeaux supplémentaires d'une valeur de 30 € chacun, soit un montant total de **60 € (soixante euros)**.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Les dépenses d'action sociale sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015,

Louis Gautier



Président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes